

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, LE JEUDI 23 FÉVRIER 2023, À 19 H 15.**

**Sont présents :**

Le maire : Délisca Ritchie Roussy

Les conseillers : Poste 1 : Mathieu Blanchette  
Poste 2 : Harold Mercier  
Poste 3 : Gilles Bernatchez  
Poste 4 : Daniel Fournier  
Poste 5 : Jean-Pierre Chouinard  
Poste 6 : André Minville, maire-suppléant

**Et :**

La greffière adjointe : Nadia Soucy

**1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.**

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 19 h 15.

**2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, fait lecture de l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil qui se lit comme suit :

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM.
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.
3. ADOPTION DU RÈGLEMENT 24-409 POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAXES ET DE LA TARIFICATION DES SERVICES RELIÉS AUX MATIÈRES RÉSIDUELLES, À L'EAU POTABLE ET AUX EAUX USÉES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023.
4. PÉRIODE DE QUESTIONS.
5. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

**3. RÉOLUTION 23-026 - ADOPTION DU RÈGLEMENT 23-409 - RÈGLEMENT POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAXES ET DE LA TARIFICATION DES SERVICES RELIÉS AUX MATIÈRES RÉSIDUELLES, À L'EAU POTABLE ET AUX EAUX USÉES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023.**

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ MINVILLE ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Règlement 23-409 - RÈGLEMENT POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAXES ET DE LA TARIFICATION DES SERVICES RELIÉS AUX MATIÈRES RÉSIDUELLES, À L'EAU POTABLE ET AUX EAUX USÉES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023 - soit et est adopté.

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS.**

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, répond aux questions posées par le public.

**5. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est déclaré levée à 19 h 30.

---

Délisca Ritchie Roussy  
Maire

---

Nadia Soucy  
Greffière adjointe